



COMPTE RENDU

61^{ème} ASSEMBLÉE GÉNÉRALE FFPM
17 MARS 2018 à HYÈRES

Le président national, Gérard Peroddi ouvre la 61^{ème} Assemblée Générale FFPM, en demandant à tous les participants de le rejoindre pour une photo de groupe.

Il souhaite la bienvenue à tous les participants en les remerciant de s'être déplacés pour échanger sur un sujet qui nous tient, tous à cœur, la pêche en mer.

Il remercie M. Jean Pierre Giran Maire de la commune d'Hyères, pour la mise à disposition des locaux, puis M. André Roquebrun président du Club Pêche Sportive Hyères organisatrice de cette journée, et M. Gérard Crosetti cheville ouvrière de cette organisation.

M. Roquebrun prend la parole, pour souhaiter la bienvenue aux nombreux clubs FFPM présents, et annoncer que le CPSH fête cette année ses 40 ans de fidélité à la FFPM, sachant le travail effectué par Gérard Crosetti et son équipe, il est certain que cette assemblée se déroulera très bien.

Le président remercie également, les bénévoles et l'équipe mise en place à Capbreton qui a œuvré pour le bon fonctionnement de notre fédération. Il désire appuyer sur l'image de la grande famille que forme la FFPM, avec ses enfants sages et ses enfants terribles, qui est notre force, et qui fait notre différence.

ORDRE DU JOUR

Vendredi 17 mars 2018 à 14h 00

-  Réunion des Commissions Nationales
-  Réunion du Comité Directeur

Samedi 11 mars 2018 à 09h 30 Accueil des participants

-  Ouverture de la 61^{ème} AG par le Président National, Gérard PERODDI
-  Approbation du PV de l'AG 2017, de Capbreton
-  Rapports nationaux
-  Approbation des comptes 2017, vote du quitus, présentation du budget 2018 par le Trésorier Général pour adoption
-  Rapport du vérificateur aux comptes
-  Intervention des personnalités

Pause repas

-  14h 30, Reprise de la séance
-  Rapports des Comités Régionaux
-  Rapports des Commissions Nationales
-  Remise récompenses fédérales
-  Questions Diverses
-  Clôture de la 61^{ème} A.G.
-  Banquet de clôture

Après l'ouverture de l'assemblée, le président effectue un hommage à nos disparus de l'année 2017, il demande qu'ils soient honorés par des applaudissements.

Pour suivre, il est fait la demande de l'approbation du PV de l'AG 2017 de Capbreton, ce dernier est approuvé à l'unanimité.

RAPPORT MORAL DU PRESIDENT NATIONAL (Annexe 01 & 01b)

Le président national, Gérard PERODDI, cette année a décidé d'innover en effectuant son rapport moral au travers d'un PPS pour des échanges plus directs tout au long de l'assemblée générale.

Il rappelle toutefois que notre fédération est toujours confrontée au procès aux prud'hommes, suite aux licenciements des salariées d'Anglet.

Il ne reviendra pas sur l'historique de cette affaire, mais rappelle les dates à retenir :

- ✓ Avril 2017, dépôt des conclusions de la partie adverse
- ✓ Mai 2017, conclusions de l'avocate FFPM
- ✓ Juin 2017, la partie adverse demande un report pour septembre 2017
- ✓ Février 2018, jugement en notre entière faveur, avec une condamnation à payer 250€ pour Laurence, 250€ pour Chantal, mais les ex-salariées ont fait appel.

RAPPORT MORAL DU SECRETAIRE (Annexe 02 & 02b)

La Secrétaire Général Simone Falce effectue une rétrospective de l'année 2017.

Elle souligne l'évolution croissante de notre fédération d'une année à l'autre, malgré ce, elle demande de rester attentif aux informations déstabilisantes qui peuvent circuler.

Pour ce faire, elle prône une meilleure communication, une confiance partagée, une union forte.

Demande de l'approbation du rapport de la secrétaire générale, le rapport est approuvé à l'unanimité.

RAPPORT FINANCIER par le TRESORIER GENERAL (Annexe 03 & 03b)

Le Trésorier Général de la Fédération, Francis Casenave, expose le bilan financier 2017, qui se trouve être en déficit de 6 045€.

Le déficit est dû aux provisions faites pour les prud'hommes, la situation malgré le déficit est saine.

La décision prise pour le licenciement était la bonne, car une année normale sans licenciement ce serait soldée par des frais de personnel d'un montant de 80 000€, donc, nous n'aurions pu faire face.

Les investissements qui ont été effectués, un nouveau site internet national, une aide pour les différents nationaux ou coupes nationales.

Les ressources proviennent à 80% des licences.

Demande de l'approbation des comptes. Quitus est donné au trésorier à l'unanimité.

RAPPORT DU VERIFICATEUR AUX COMPTES

Le vérificateur aux comptes Pierre BOMBOUDIAC, après avoir remercié pour la confiance qui lui a été accordée lors de l'assemblée générale de Capbreton, précise avoir effectué la vérification des comptes sur l'exercice compris entre le 1er janvier et, le 31 décembre 2017, ce contrôle a été effectué dans la première semaine de février 2018, le classement des pièces et l'intégralité des documents comptables sont bien tenus, rien à redire sur la concordance des comptes.

Il en résulte une situation financière saine, malgré un léger déficit mis en cause par le procès aux prud'hommes de nos deux anciennes secrétaires.

Demande d'approbation du rapport, le rapport est approuvé à l'unanimité.

BUDGET PREVISIONNEL 2018

Le budget prévisionnel 2018 est en légère augmentation par rapport à celui de 2017, cela est dû principalement au nombre de licences en augmentation.

Pour établir celui-ci, j'ai pris comme base les chiffres réels de 2017, réactualisés en fonction des éléments prévisibles pour l'exercice 2018.

LES NATIONAUX

- ✓ Juin 2017 le National bateau à APC de Carnon
- ✓ Juillet 2017 la Coupe Nationale de Traîne Hauturière au CMHT d'Hendaye
- ✓ Du 02 au 06 août 2017 la Coupe Nationale de Pêche Haute Mer au FTC de Frontignan
- ✓ Du 14 au 19 août 2017 le Championnat National de Pêche Haute Mer au CNM à Martigues
- ✓ Du 15 au 17 septembre le National de Traîne Hauturière à La Londe Les Maures a dû être annulé pour cause de mauvaise météo.

RELATION AVEC LA DPMA

La DPMA régit en France tout ce qui se rapporte à la pêche en mer, nous sommes tenus d'être assistés aux réunions tout le long de l'année, pour la réglementation, pour la sécurité, pour le sujet crucial du thon rouge.

Pour l'année 2018, le nombre de bagues sera de 1 880, et le quota de thon rouge de 15 579Kgs.

TROPHEE DU CŒUR DE LA FFPM

Il a été décidé de donner un petit coup de main et de mettre à l'honneur des clubs qui ont œuvré depuis des années, à des fins caritatives.

Pour remercier ces clubs, la FFPM a fait créer un trophée original, qui sera accompagnée d'un chèque d'un montant de 2 000€.

Cette année l'YCPR est nommé, pour son action auprès des handicapés.

Les candidats, doivent prouver de leurs actions caritatives dans la durée, le comité national examinera chaque demande.

LES PERSONALITES (Annexe 04 & 05)

Me Véronique Rondeau, avocate FFPM, nous expose les nouveaux éléments du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD ou GDPR en anglais), qui est la continuation de la loi de 78 sur l'informatique et liberté (déclaration la cnil), avec une novation très importante, sur des obligations d'information et de sécurité des données collectées.

Le RGPD est une réglementation qui sera en vigueur le 25 mai 2018, nous sommes tous obligés de la respecter, même la FFPM, même les clubs dès qu'ils traitent de la donnée personnelle.

M. Nicolas Chardin, directeur du Parc Marin des Calanques, expose l'historique et l'évolution du parc national des calanques, ainsi que la forte implication des différents acteurs qui ont pu réaliser cet objectif.

Gérard Peroddi rajoute que l'on ne peut plus ignorer le fait que la pêche de loisir doit modifier son comportement, nous devons, nous fédération faire en sorte que les pêcheurs qui ne sont pas fédérés rejoignent nos fédérations, pour effectuer un travail pour leur inculquer la civilité et surtout de respect de la nature qui commence à s'étioler et certaines espèces qui sont en danger. Mais nous ne sommes pas les seuls acteurs, qui prélevent des poissons. Deux messages pour M. Chardin :

- ✓ Aujourd'hui, les professionnels sont aussi de gros préleveurs même si c'est leur métier, mais, là aussi, il y a une déontologie à adopter et cette déontologie, nous sommes encore loin de la voire appliquée par les professionnels
- ✓ Toutes les manœuvres restrictives sur certaines espèces qui ont été mises en place vont à un moment ou à un autre porter leurs fruits, est-ce qu'une méthode a été mise en place pour mesurer tout cela ?

M. Nicolas Chardin, des éléments de suivi sont très importants, pour le parc des calanques il y a deux types de mesures qui sont mises en place

La mesure de gestion forte qui a été au cœur de fort débat, ce sont les zones de non-prélèvement pour la pêche de loisir et pour les pros, mais qui constitue une réserve, dès la mise en place de l'origine de ces zones de non-prélèvement, un suivi a été également mis en place un suivi de comptage de poisson, un suivi pêche scientifique standardisé, un suivi du corail, ces trois volets de suivi qui ont permis de voir l'état de la ressource au moment de ces zones et qui seront suivis sur du long terme avec un pas de temps de trois ans

La réglementation construite ensemble, sur une lutte plus efficace sur les activités de braconnage un dispositif de suivi, chaque fois qu'un contrôle est effectué sur le périmètre du parc national des calanques, une trace est gardée, des éléments qui ont été relevés, que le contrôle ait été positif, 99% le cas aujourd'hui, ou que le contrôle ait donné lieu à une verbalisation.

M. Francis Roux, représentant monsieur le maire d'Hyères, remercie notre fédération pour le choix de la ville d'Hyères pour la tenue de son assemblée générale.

Il souligne qu'il connaît parfaitement la problématique des parcs, puisque le Parc de Port Crau fut le premier, il souligne aussi son inquiétude sur le devenir des parcs nationaux, par rapport à la nouvelle loi, n'étant pas certain qu'ils peuvent perdurer dans la même éthique.

Il reconnaît que les pêcheurs en mer protègent la faune et la flore, et qu'il faut s'en occuper.

QUESTIONS DIVERSES

Les cartes d'accompagnant ? Un bilan sera effectué en cours d'année, si ce bilan est positif, nous renouvelerons cette opération l'année prochaine.

Il est évident que nous espérons que de ces cartes découlent de futures licences.

Position de la FFPM au sujet du bar ? Une personne, qui est spécialisé pour la pêche au bar, en Atlantique, nous conseille d'être attentifs aux prélèvements effectués en atlantique par les plaisanciers, qui se trouvent plus importants que la pêche professionnelle, qui est régit par des ligneurs.

La politique de la fédération sur ce sujet est :

- ✚ Que la pêche sur les frayères soit interdite pour tout le monde ;
- ✚ Que la taille minimale soit relevée et qu'elle soit identique pour les plaisanciers comme pour les professionnels ;
- ✚ Qu'une période de frai soit respectée, durant laquelle la pêche serait complètement interdite pour les professionnels comme pour les plaisanciers.

Par contre, entre la FNPP et nous ne sommes pas complètement d'accord sur le quota minima, il nous semble que leur demande est irréaliste.

Nous pouvons apporter notre soutien au travers de notre lettre d'information, il faut trouver un moyen sur place pour mobiliser les adhérents.

Bernard Primault impliqué dans plusieurs instances sur l'Atlantique fait remarquer qu'il est difficile de se faire entendre, face aux professionnels qui sont souvent majoritaires.

Le président souligne que d'autres problèmes vont apparaître au sein de la pêche de loisir pour d'autres espèces qui seront très règlementés, lors d'une réunion à la DPMA, il a été pressenti un permis de pêche ou un moyen de contrôle des prises de chaque pêcheur de loisir avec déclaration obligatoire.

Antoine Gueron a rejoint la FFPM pour la commission d'éthique, des droits et devoirs des pêcheurs, son objectif est, d'effectuer une organisation pour être entendu, avoir une cohérence et harmonisation des règles au travers des différents sites.

La communication par les réseaux sociaux est dangereuse, mais elle peut être porteuse, si elle est utilisée intelligemment. Il faut rendre nos pêcheurs écoresponsables.

Essai de tir militaire (article sur Var Matin) des dégâts énormes sur le poisson, beaucoup de mortalités à 50m du bord, quelle réflexion au sein de la fédération. Après récupération d'informations complémentaires pour étayer le dossier, une lettre sera faite à l'administration ad hoc, nous devons réagir et agir devant une telle situation.

Il est proposé de mettre en place un **Concours de photos et/ou de films**, sur du pêcher - relâcher

La séance est arrêtée à 12h00 pour le repas

RAPPORTS DES COMITES REGIONAUX

Les rapports sont en annexes (06, 07 & 08) :

- Comité AQUITAINE présenté par Francis LATARCHE
- Comité LANGUEDOC-ROUSSILLON présenté Pierre FALCE
- Comité PACA présenté par Gérard CROSETTI

Gérard Peroddi souligne, qu'il faut recruter des éléments fédérateurs au sein des clubs, car la survie d'un club et d'une fédération passe par là, par les bénévoles, par les personnes qui s'investissent, il faut reconnaître que nous sommes en pénurie de ces personnes.

Le comité directeur s'est posé la question de l'avenir de notre fédération, et comment prendre le virage aujourd'hui qui nous permettra d'être attractifs pour les gens qui vont arriver dans nos clubs et être les pêcheurs de demain.

Les clubs doivent effectuer ce genre de réflexion, si nous voulons continuer à pêcher, préserver la ressource, il faut s'occuper des enfants qui deviendront la relève des pêcheurs plaisancier.

RAPPORT DES COMMISSIONS

Les rapports sont en annexes (09, 10, 11, 12, 13 & 14) :

- Commission Bateau présentée par Richard GRIMAUD*
- Commission Haute Mer présentée par Jean Marie PEREZ*

Gérard Peroddi informe que les bagues non utilisées devront être retournées entières à la DPMA.

- Commission Communication présentée par Sébastien BONNEL*
- Commission Discipline et Homologation* présentée par Henri MONICH

Henri Monich, informe que la Commission de discipline est en complète restructuration, et souligne les articles qui sont encore en cours d'achèvement.

- Commission Arbitrage présentée par Gérard DOMINGUEZ
- Commission Formation et Ecole de Pêche présentée par Gérard CROSETTI*
- Commission Ethique des droits et devoirs des pêcheurs présentée par Antoine GUERON*

MEDAILLES FEDERALES

PACA

Médaille de Bronze

- Trésorier Comité PACA, Roger ALBERTO
- Président Club de la Pointe du Gouron, Gilbert COURME

Médaille d'Argent

- Conseiller du président et secrétaire du club Fos Pêche Plaisance, Georges RAFFY

- Président du Fishing Club Napoulois, Michel BEGUE

POITOU-CHARENTES

Médaille d'Argent

- Secrétaire du Femo-Casting et du comité Poitou-Charentes, Sylvie THIEFFINE

LANGUEDOC-ROUSSILLON

Médaille de Bronze

- Président de l'Association Carnonnaise de Pêches Sportives, Jean Pierre GAICHE
- Secrétaire du Pyramides Thon Club, Patrice ALLEFRESDE

Médaille d'Argent

- Secrétaire du Gruissan Thon Club, Guy SAHUT

VICE-PRESIDENT NATIONAL

Médaille d'Or

- Président du Cercle Nautique de Martigues, Gérard PERODDI

Le président Gérard Peroddi, très touché par cette récompense, ainsi que par le mot de Jean-Marie, mais il confirme que ce qu'il fait, il le fait pour vous, et avant tout pour nous, pour que notre fédération perdure contre vents et marées, il y a trop de gens qui voudraient que l'on meure, demain, après-demain, et après, après-demain, nous nous allons vivre encore longtemps, et **FORZA LA FFPM**

Pour clôturer, Gérard Peroddi se réjouit que cette assemblée générale se soit déroulée dans une ambiance très sympathique, que les intervenants étaient de qualité et leur propos très enrichissant, nous avons trouvé des consensus pour des championnats nationaux.

Nous sommes des gens de bonne volonté, nous l'avons prouvé plus d'une fois et nous le prouverons encore, **VIVE LA FFPM**

Le Thon club du Roussillon à Saint Cyprien s'est porté volontaire pour l'organisation de l'assemblée générale FFPM, en 2019

Mme Simone FALCE
Secrétaire Générale FFPM



M. Gérard PERODDI
Président National FFPM

